

Journal des traducteurs Translators' Journal

L'art épistolaire en pays bilingue

Jacques Gouin

Volume 4, numéro 2, 2e trimestre 1959

Bien écrire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061665ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061665ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gouin, J. (1959). L'art épistolaire en pays bilingue. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 4(2), 76–79. <https://doi.org/10.7202/1061665ar>

L'ART ÉPISTOLAIRE EN PAYS BILINGUE

Jacques GOUIN, Ottawa

Dans un article paru dans *Le Droit* d'Ottawa, le 16 novembre 1955, nous avons jugé opportun de rendre compte d'un ouvrage remarquable sur l'art épistolaire, dû à la plume d'un auteur belge du nom de Fernand Desonay. La lecture attentive de ce livre nous ayant, par la suite, amené à poursuivre des recherches dans ce domaine, nous avons tenté de mettre au point un précis d'art épistolaire à l'usage des Canadiens de langue française. Ce précis étant resté inédit jusqu'à ce jour, nous avons pensé qu'il pourrait être de quelque utilité aux lecteurs du *Journal des Traducteurs*, ou du moins orienter leurs recherches dans ce domaine qui nous paraît, entre tous, négligé.

En guise d'avant-propos à ce modeste précis, qu'il nous soit permis de reproduire quelques extraits de notre article paru en 1955, étant donné que les considérations générales qu'il renferme nous paraissent encore opportunes en 1959 :

"Il peut sembler étrange, voire archaïque, de parler d'art épistolaire en un siècle où tout conspire à reléguer les épanchements de la plume, — pour ne pas dire de la machine à écrire, — au rancart des vieilleries les plus démodées. Après le télégraphe et le téléphone qui, en leur temps, exercèrent leur pouvoir de désagrégation sur l'art de la correspondance, voici maintenant que la télévision, — dernier en date des monstres voraces de notre temps, — menace d'abolir le seul moyen qui reste aux hommes de communiquer de façon intime entre eux: la conversation. Décidément, nous sommes loin de Mme de Sévigné...

"Malgré ce déclin de l'art épistolaire, qui se manifeste de façon très marquée depuis environ cinquante ans, on n'en continue pas moins d'écrire des lettres. Mais il y a une nuance entre "écrire des lettres" et "bien écrire des lettres". On en écrit encore beaucoup, bien sûr, parce que les nécessités du commerce, de l'industrie, de la publicité et des relations sociales restent aussi tyranniques, sinon plus, qu'auparavant. Mais comment les écrit-on ces lettres? Pour nous en tenir uniquement à celles qui s'écrivent en français, il convient de signaler que six manuels ont paru depuis la guerre à ce sujet. Et nous ne prétendons pas avoir épuisé la liste des ouvrages du genre...

"... Cette demi-douzaine d'ouvrages, consacrés exclusivement à l'art épistolaire, suffisent à nous révéler deux indices, à savoir: qu'on écrit encore de nombreuses lettres en ce milieu du XX^e siècle, et qu'on éprouve le besoin de mettre un peu d'ordre dans un usage plus que flottant qui menace de tourner à la décomposition même du langage écrit.

"Des six manuels évoqués ci-dessus, nous aimerions recommander de façon toute spéciale celui de M. Fernand Desonay, qui nous paraît à la fois le plus vivant, le plus au point et le plus pratique, sans pour autant sacrifier certaines traditions qui demeurent essentielles. Outre les détails orthographiques et protocolaires que l'auteur rappelle avec insistance à notre attention, — précisément à cause de la sauvagerie avec laquelle on les méprise de nos jours, — il fait, sur le langage en général, des observations qui ne seront pas sans intérêt pour ceux qui tiennent à conserver un minimum de tenue linguistique dans un monde de plus en plus porté à faire fi de telles considérations.

“...Pour en revenir à l'art épistolaire proprement dit,... précisons que M. Desonay ne prétend pas codifier un chapitre de la littérature qui, par sa nature même, échappe plus que tout autre, à des lois rigides... Que faut-il faire alors... pour apprendre à rédiger une lettre passablement convenable? Beaucoup. Il y aurait d'abord les choses les plus élémentaires à rapprendre: l'orthographe, la ponctuation et, ajouterons-nous, quelques règles fondamentales de politesse, de courtoisie, de protocole, consacrées par le bon usage français actuel. On ne saurait trop insister sur cette question du bon usage français actuel. Là-dessus, pour nous en tenir au Canada français seulement, c'est l'anarchie la plus affolante qui règne. Ceux qui sont le moins familiers avec le salmigondis épistolaire qui sévit dans certaines administrations nous comprendront. Ici encore, — comme dans tous les autres domaines d'ailleurs, — c'est toujours l'usage anglais ou anglo-américain qui sert de barème. A ce propos, M. Pierre Daviault, l'un des meilleurs cliniciens des maladies dont souffre “notre français”, sera sans doute heureux d'ajouter ce trophée à sa collection déjà fort imposante de langages massacrés, anémiés, déformés, vidés de leur substance par la contamination de l'anglais... Oui, même l'usage épistolaire n'a pas échappé chez nous à l'invasion massive de l'anglais...”

“...Peut-on jamais espérer introduire, dans notre français, des règles aussi élémentaires, par exemple, que la façon correcte de libeller une adresse, de tourner une salutation finale? Peut-on jamais espérer qu'on en vienne un jour à distinguer entre “Monsieur” au long et “M.” tout court? Nous en doutons...”

Ce doute salutaire nous a amené tout naturellement à tenter un effort de redressement, dont le fruit est le suivant:

* *

*Précis d'art épistolaire à l'usage des Canadiens
de langue française*

¶ *Introduction*

Ce qui cause le plus d'ennuis aux dicteurs de lettres, sténographes et dactylographes au Canada français, où l'on est constamment aux prises avec l'usage anglo-américain, c'est la disposition matérielle des lettres, avec tous les détails minutieux d'orthographe et de ponctuation que comporte cette opération.

Dans nombre de cas il existe plusieurs solutions, aussi bonnes les unes que les autres mais, parmi toutes ces solutions, il convient d'adopter les formules qui soient à la fois les plus simples, en raison de la tendance simplificatrice qu'impose le rythme de vie nord-américain, et les plus conformes au bon usage français actuel, afin de s'aligner autant que possible sur le français métropolitain.

¶ *Dix problèmes*

Chaque lettre, — nous nous en tenons particulièrement à la lettre administrative ou d'affaires, — pose d'ordinaire dix problèmes:

- 1) La date
- 2) L'adresse
- 3) La destination exacte
- 4) L'en-tête
- 5) Le sujet de la lettre
- 6) Le corps de la lettre
- 7) La salutation finale
- 8) La signature

- 9) Les initiales du dictateur, de la sténographe, etc.
- 10) Les pièces jointes.

Reprenons en détail chacun de ces problèmes et essayons de proposer pour chacun une solution précise et simple.

1) *La date* : En français, l'usage le plus généralement admis proscribit toute abréviation, de sorte qu'on écrira toujours, en toutes lettres: "Ottawa, le 15 janvier 1959.", à l'angle supérieur droit de la première page de la lettre. A noter: 1) la virgule après le nom de la ville; 2) le *l* minuscule de l'article qui précède la date; 3) le *j* minuscule du mois; 4) et enfin le point final, que l'anglais omet généralement.

2. *L'adresse* : En général, l'adresse s'écrit à l'angle supérieur gauche de la première page, à environ un pouce au-dessous de la ligne de date. Dans certaines lettres, de caractère officiel marqué, l'adresse s'écrit à l'angle inférieur gauche de la dernière page. Mais, d'après le *Manuel de référence à l'usage des sténographes*¹, "il ne faut jamais employer cette formule à moins d'instructions précises". De sorte qu'il semblerait recommandable de ne réserver cette formule qu'aux lettres destinées aux administrations étrangères, aux fonctionnaires étrangers et aux très hauts dignitaires du Canada, tels que le Gouverneur général, le premier ministre, les cardinaux, les évêques, etc.

Pour ce qui est de la disposition proprement dite de l'adresse, on peut soit rentrer, soit aligner les lignes qui la composent. La façon la plus simple nous paraissant de les aligner, alignons-les. Et comme le bon usage français actuel évite les signes de ponctuation, et qu'en outre cette méthode est plus simple, supprimons donc toute virgule à la fin de chaque ligne. Enfin, les mots "Monsieur", "Madame", ou "Mademoiselle" qui précèdent le nom du destinataire, selon le cas, ne s'abrègent *jamais* en pareil cas, étant des appellations vocatives. La même remarque vaut pour l'adresse qui figure sur l'enveloppe de la lettre. Nous aurons donc, pour prendre un exemple typiquement canadien-français, ce qui suit :

Monsieur Joseph-R. Lafleur, avocat
 Secrétaire général de la Société St-Jean-Baptiste
 155 est, rue Henri-Bourassa
 Montréal 5 (P.Q.)

Reprenons en détail cet exemple. A noter :

- 1) "Monsieur", en toutes lettres;
- 2) le trait d'union qui sépare les prénoms, règle *sans exception* en français et qui est pourtant rarement observée au Canada français, toujours à cause de l'influence de l'anglais évidemment;
- 3) la virgule qui sépare le nom du titre de la profession du destinataire;
- 4) les traits d'union qui séparent "St-Jean-Baptiste", étant donné qu'il s'agit d'un organisme et non du saint lui-même, autre règle *sans exception* en français, encore une fois rarement observée au Canada français;

¹ Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1949, 80 pages.

- 5) la virgule *après* et non *avant* le mot "est" (usage qui paraît prépondérant au Canada français);
- 6) la minuscule au mot "rue" (usage français plutôt flottant, mais qui paraît le plus généralement répandu);
- 7) le trait d'union à "Henri-Bourassa", étant donné qu'il s'agit d'un nom de rue et non du personnage lui-même (autre règle *sans exception* en français, rarement observée au Canada français);
- 8) le nom de la province, abrégé et entre parenthèses (usage canadien-français répandu et consacré par l'administration fédérale).

(à suivre)



¶ L A D Y

Un Français, frais débarqué à Londres, me demande de lui exposer en deux lignes les règles d'emploi du titre nobiliaire de "Lady". "J'ai", ajoute-t-il, "peur de gaffer". Cette crainte salutaire n'est que trop explicable et justifiée, mais est-elle vraiment équitable envers l'aristocratie anglaise d'imaginer que les barrières qu'elle a dressées contre la démocratie — ou plutôt la démagogie se peuvent franchir en deux lignes ?

Toutefois, cherchons à reconnaître ces obstacles.

Tout d'abord, la fille d'un Duc, d'un Marquis ou d'un Comte (Earl) a droit au titre de "Lady" précédant toujours son prénom. Ainsi, la fille du Comte de Leicester, Lady Mary Coate jusqu'à son mariage avec le Major Harvey. Ce dernier ne possédant aucun titre nobiliaire, sa femme continuera à utiliser son prénom et Lady Mary Coate deviendra Lady Mary Harvey.

De même, avant son mariage, la fille du Duc de Rutland était Lady Diana Manners. Lorsqu'elle épousa M. Duff Cooper, elle devint Lady Diana Cooper. Aussitôt que M. Duff Cooper devint Lord Norwich, sa femme devint Lady Norwich et après la mort de son mari, elle aurait dû s'appeler the Dowager Lady Norwich, mais, préférant continuer à s'appeler Lady Diana Cooper, elle dut solliciter la permission d'agir ainsi. Cette autorisation lui fut accordée.

Une Lady utilise un prénom masculin après le titre de Lady, lorsque c'est son mari qui est titré. Ainsi Lord Randolph Churchill étant fils du duc de Marlborough, sa femme s'appelait en conséquence Lady Randolph Churchill.

—Tout cela est-il clair autant que simple ?

—Où, comme ça. En tout cas, ça prouve qu'il y a tout de même quelques avantages à vivre en république.

A ce point de vue et pour le moment, car je suis persuadé que, même en Grande-Bretagne en raison des changements, sociaux, entre autres, qui interviennent si rapidement, ces chinoïseries, — si j'ose les appeler ainsi sans contrister les habitants de l'Empire du Milieu — sont condamnées à disparaître assez vite, tout au moins officiellement.

FÉLIX DE GRAND'COMBE